N'ayez aucune dette envers qui que ce soit, sinon celle de vous aimer les uns les autres ; car celui qui aime son prochain a pleinement accompli la loi.

En effet, les commandements : *Tu ne commettras pas d'adultère, tu ne tueras pas, tu ne voleras pas, tu ne convoiteras pas*, ainsi que tous les autres, se résument dans cette parole : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*.

L'amour ne fait aucun tort au prochain ; l'amour est donc le plein accomplissement de la loi.